

Sujet : [INTERNET] PROJET DE DECHARGE ISDI COSSON

De : Jean-Michel CLAVIER <jean-michel.clavier@sfr.fr>

Date : 29/08/2021 12:33

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous écrit pour vous faire part de mon désaccord total, quant à nouveau projet d'extension secteur Sud de la décharge ISDI COSSON sur la commune de Puiseux en France.

En effet j'habite le lotissement du Val Des Templiers, **qui se trouvera à moins de 50 mètres du périmètre Extension secteur Sud de ce projet de décharge**. Lotissement de **108 maisons individuelles** de standing (Kaufman & Broad) **qui au départ ne figurait même pas sur les plans initiaux à votre autorisation**. Rectification a été faite apparemment, en espérant qu'elle ait attiré votre attention.

Je trouve curieux que cette partie sud du projet, soit de nouveau intégrée à cette phase d'extension. Elle faisait déjà partie intégrante du projet initial de 2013, et avait été retoquée en préfecture, car jugée trop près des habitations !!!! COSSON avait dû retirer toute cette partie de son projet, et revoir sa copie avec un périmètre plus modeste, **et surtout plus éloigné des habitations**.

Aujourd'hui on vous ressert le même plat, à l'identique de 2013, sans aucun changement, ni sur le périmètre secteur Sud de cette décharge, ni sur le lieu des habitations.

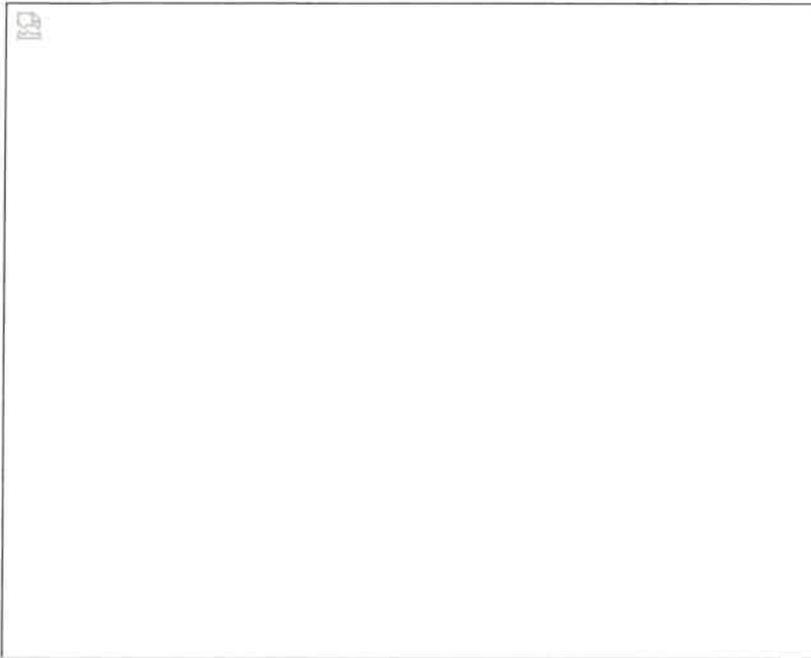
Pourquoi cette partie sud serait acceptée aujourd'hui, alors qu'elle a été refusée hier ? Les arguments d'hier, trop près des habitations, nuisances sonores, changements profonds des abords du bois, lieu hautement fréquenté en semaine, comme le Week-end, par les familles, auraient-ils perdu de leurs poids ?

Autoriser aujourd'hui le projet de décharge sur cette Extension secteur Sud revient à bafouer, et contredire la décision préfectorale de 2013. A dire aux citoyens de Puiseux que ce qui était justifié hier, ne l'est plus aujourd'hui, que tenir compte de leur bien être, et de leur environnement, reste secondaire.

Je suis contre cette extension sur un périmètre aussi proches des habitations (moins de 50 mètres – voir plan ci-dessous), présenté à votre acceptation sur la base de documents, dont les données sont contestables sur bien des points.

J'espère que vous tiendrez compte de cet avis, et des décisions passées, avant de rendre votre verdict.

Une révision du périmètre de ce projet s'impose, vers une plus grande prise en compte du bien être des Puiséens.



Cordialement

Jean-Michel CLAVIER
65 rue du Manoir
95380 Puiseux en France

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows



Garanti sans virus. www.avast.com

—7011C622777D46348704E21AB497802E.png

